

FR



**one-stop shop**

*to create*

Accès à la profession  
de commerçant

HOUSE OF \_\_\_\_\_  
**ENTREPRENEURSHIP**

# Commerçant ?

## Définition et conditions d'accès

### Définition de l'activité de commerçant

**Toute activité économique qui consiste à réaliser des actes de commerce au sens du Code de commerce** (commerce de gros et de détail, prestation de services commerciaux, vente de boissons et plats cuisinés sans consommation sur place, services à caractère intellectuel prestés sous forme de société commerciale, activités industrielles, etc.), **hors activités artisanales** selon le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

### Conditions d'accès à la profession

Tout commerçant ou agent commercial indépendant exerçant au Grand-Duché de Luxembourg doit disposer d'une **autorisation d'établissement de type « commerce »** délivrée par le Ministère de l'Économie, selon la loi du 2 septembre 2011.

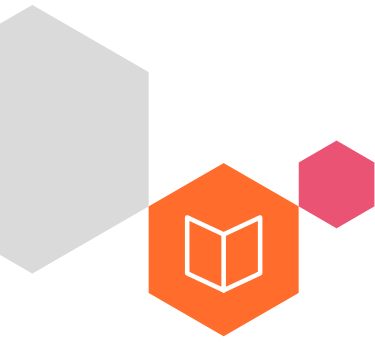
L'autorisation est octroyée au dirigeant exerçant en nom propre ou à la société qu'il dirige :

- s'il remplit les conditions légales de qualification et d'honorabilité professionnelles > *pièces justificatives à l'appui*,
- et si l'entreprise dispose d'un lieu d'exploitation fixe au Luxembourg (pas d'entreprise « boîte à lettres ») > *contrat de bail ou certificat de résidence à l'appui*.

### Ce métier est accessible

- soit avec un diplôme d'aptitude professionnel (DAP), équivalent ou supérieur dans tout domaine > *CAP, CATP, BAC, bachelor, master...*
- soit avec une expérience professionnelle de 3 ans dans toute branche au Luxembourg ou dans l'Union européenne  
> *sur base d'un certificat d'affiliation auprès du CCSS ou certificat CE du pays concerné*,
- soit avec un certificat de réussite à la formation pour l'accès à la profession de commerçant organisée par la House of Training ou équivalente (UE),
- soit avec une autorisation d'établissement déjà détenue.

L'honorabilité professionnelle est à prouver sur base de différents documents en fonction de la situation du demandeur (voir checklist).



## Réalisation du dossier

### Demande d'autorisation d'établissement

Le dossier complet est à soumettre à la Direction générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Économie. Le traitement du dossier est soumis à une taxe administrative de 24€<sup>1</sup>.

### Envoi par courrier

Direction générale PME et Entrepreneuriat  
19-21, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg

### Dépôt en ligne

MyGuichet - plateforme interactive sécurisée de guichet.lu

**Vérifiez que votre dossier de demande est bien complet en utilisant la checklist ci-contre!**

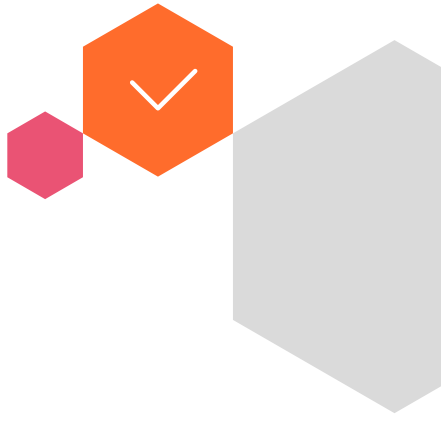
**Téléchargez tous les formulaires utiles sur:**

[www.guichet.public.lu/entreprises/fr/formulaires](http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/formulaires)

**Veillez à sélectionner un lieu d'exploitation adéquat selon votre activité!**

Selon la loi, l'établissement fixe se traduit entre autres par l'existence d'une installation matérielle adaptée à la nature/dimension de l'activité.

- 
- 1 virement de 24€ sur le compte CCP LU09 1111 7026 5281 0000, code BIC: CCPLLULL du bureau de Diekirch - recette, avec la mention: « autorisation de commerce » ou achat d'un timbre fiscal auprès de l'AED.
  - 2 le ressortissant de pays tiers (hors UE) qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois pour y exercer une activité indépendante doit suivre une procédure spécifique, sauf s'il est membre de famille d'un citoyen de l'UE ou assimilé résidant au Luxembourg, s'il a le statut de résident de longue durée ou détient une protection internationale au Luxembourg.  
Organisme de contact: Direction de l'immigration - Service des étrangers.
  - 3 la plupart des sociétés (S.A., S.à r.l., etc.) devront ensuite être constituées devant un notaire. C'est lui qui se chargera de l'enregistrement de la société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.



# Checklist

Complétez-la ci-dessous

## A. Résident(e) depuis + de 5 ans

### Formulaire principal

---

- formulaire « autorisation d'établissement » rempli

### Preuves de qualification

---

- soit copie du diplôme soit certificat d'affiliation du CCSS  
soit copie du certificat de réussite à la formation d'accès à la profession  
soit copie d'une autorisation d'établissement détenue précédemment

### Preuves d'honorabilité

---

- extrait de casier judiciaire luxembourgeois récent
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

### Preuve d'établissement fixe

---

- soit copie du contrat de bail ou équivalent  
soit certificat de résidence (si pertinent)

### Autres annexes

---

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour<sup>2</sup>
- preuve de paiement de la taxe de 24€
- projet de statuts (sociétés uniquement)<sup>3</sup>

## B. Résident(e) depuis - de 5 ans ou non-résident(e)

### Formulaire principal

---

- formulaire « autorisation d'établissement » rempli

### Preuves de qualification

---

- soit copie du diplôme soit certificat d'affiliation du CCSS  
soit copie du certificat de réussite à la formation d'accès à la profession  
soit copie d'une autorisation d'établissement détenue précédemment

### Preuves d'honorabilité

---

- extrait(s) de casier judiciaire du/des pays de résidence de date récente
- déclaration notariée de non-faillite
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

### Preuve d'établissement fixe

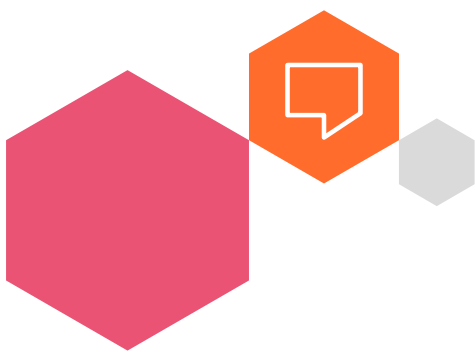
---

- soit copie du contrat de bail ou équivalent  
soit certificat de résidence (si pertinent)

### Autres annexes

---

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour<sup>2</sup>
- preuve de paiement de la taxe de 24€
- projet de statuts/acte constitutif (sociétés uniquement)<sup>3</sup>



# Complément d'informations

En savoir plus

## Principaux textes de référence

- Code de Commerce
- Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales au Luxembourg

## Inscription à la formation d'accès à la profession

- House of Training  
**[www.houseoftraining.lu](http://www.houseoftraining.lu)**  
[customer@houseoftraining.lu](mailto:customer@houseoftraining.lu)

## En savoir plus sur ce secteur

- Confédération luxembourgeoise du commerce (clc)  
**[www.clc.lu/commerce](http://www.clc.lu/commerce)**
- Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL)  
**[www.cityshopping.lu](http://www.cityshopping.lu)**
- Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC)  
**[www.statec.lu](http://www.statec.lu)**

## Enregistrement auprès des Administrations

Après obtention de l'autorisation d'établissement, le dirigeant doit effectuer différentes démarches qui dépendent de la forme juridique choisie, notamment:

- *immatriculation par dépôt électronique auprès du Registre de Commerce et des Sociétés-Luxembourg (RCSL) pour les entreprises individuelles et sociétés de personnes,*
- *affiliation au Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) et déclaration d'exploitation en cas d'embauche,*
- *inscription à la TVA auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.*



HOUSE OF —————  
**ENTREPRENEURSHIP**

**House of Entrepreneurship**  
14, rue Erasme  
L-1468 Luxembourg-Kirchberg  
T. (+352) 42 39 39 330  
info@houseofentrepreneurship.lu

[houseofentrepreneurship.lu](http://houseofentrepreneurship.lu)

**Vous souhaitez aller plus loin?**  
Retrouvez tous les détails, procédures  
et formulaires utiles sur [guichet.lu](http://guichet.lu)

Une initiative de:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
*Ministère de l'Économie*

En partenariat avec: 1535°, ADEM, Chambre des Métiers, guichet.lu, ITM, IPIL, Luxinnovation, MCAC, nyuko, Technoport, Ministère de la Santé, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative - CFUE